

Mensonges officiels et vérités de terrain

L'activation du comportement de recherche d'emploi, que nous qualifions de chasse aux chômeurs depuis ses débuts en 2004, se traduit par de nombreuses sanctions, qui font partie d'un système global de plus en plus répressif. Nous avons maintes fois donné un éclairage sur ces chiffres et nous y reviendrons encore. Mais nous avons voulu cette fois nous pencher sur une autre dimension: la formation des chômeurs. Car, quel que soit l'avis que l'on a sur l'importance ou non des sanctions, les observateurs et acteurs s'accordent pour dire que le plan a "boosté" les demandes de formation des demandeurs d'emploi.

Ceci serait donc un côté positif de l'activation. En effet, l'une des raisons les plus souvent avancées pour expliquer le chômage de longue durée, c'est qu'il touche des personnes peu qualifiées: soit qu'elles manquent d'une formation initiale, soit qu'elles ont perdu leurs qualifications de base ou que celles-ci ne sont plus en adéquation avec le marché de l'emploi. Si l'on accepte cette explication du chômage, même si on ne la considère que comme partielle, il paraît positif que les chômeurs soient davantage orientés vers la formation.

LA FORMATION DES CHÔMEURS SERAIT UN ASPECT POSITIF DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI. MAIS LA RÉALITÉ EST DIFFÉRENTE SUR LE TERRAIN. SURTOUT QUE L'ONEM A DURCI LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS.

/ Yves Martens
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

DES FORMATIONS DIVERSES

Nous avons donc voulu savoir ce que cela donnait sur le terrain. Remarquons d'abord qu'il existe plusieurs types de formation, toutes en augmentation suite à l'activation. Il y a les chômeurs qui reprennent des études de plein exercice. C'est évidemment un bon moyen a priori de rattraper des échecs survenus à l'âge "normal" des études. Mais ce n'est pas toujours facile à combiner avec une vie familiale. Et surtout, l'ONEM semble s'ingénier à mettre des bâtons dans les roues de ceux qui suivent cette voie pourtant souvent indiquée par l'ONEM lui-même (cf. encadré p.47).

Il y a ensuite les formations du secteur de l'insertion socio-professionnelle (ISP). Celles-là doivent préparer les chômeurs à la pratique concrète d'un métier et

sont donc les plus orientées vers la mise à l'emploi. Nous avons donc recueilli l'avis de la Febisp, la Fédération bruxelloise de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion (cf. interview p.44). Il en ressort que si la demande a explosé, l'offre n'a pas suivi. Et que la demande sous contrainte ne donne pas de bons résultats. Nous avons aussi demandé à Flora, qui pratique l'ISP avec un public de femmes, de nous illustrer ces dysfonctionnements (cf. billet p.46)

RESTRICTION DES DISPENSES

Il y a enfin les formations de promotion sociale, qui permettaient jusqu'ici au chômeur d'être dispensé de ses obligations à condition de suivre au moins 10 heures de cours par semaine. Or, début juin, l'ONEM a fait brutalement passer cette dispense "article 94" de 10 à

20 heures de cours par semaine à partir de l'année scolaire 2008-2009. Nous avons été contactés à ce propos principalement par des collectifs d'alphabétisation, concernés au premier chef. Alter Echos (www.alterechos.be) y a consacré un article intitulé "L'ONEM bride-t-il le droit à la formation des chômeurs?"

La ministre fédérale de l'Emploi, Joëlle Milquet (cdH), justifie cette mesure de plusieurs façons: "Premièrement, avant 2006, la dispense concernait aussi le contrôle communal. Après la suppression du pointage, il n'existe plus de problème matériel pour suivre les cours; donner une dispense pour ce motif est donc devenu inutile. Deuxièmement, dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi, les facilitateurs de l'ONEM et les services

(44)

ENTRETIEN AVEC LA FEBISP

Le secteur de l'insertion ne voit pas de cohérence entre l'accompagnement et le contrôle.

(46)

UN VRAI ACCOMPAGNE- MENT, C'EST QUOI?

Marie-Rose Clinet de l'asbl Flora explique ce qu'est le coaching individuel.

(47)

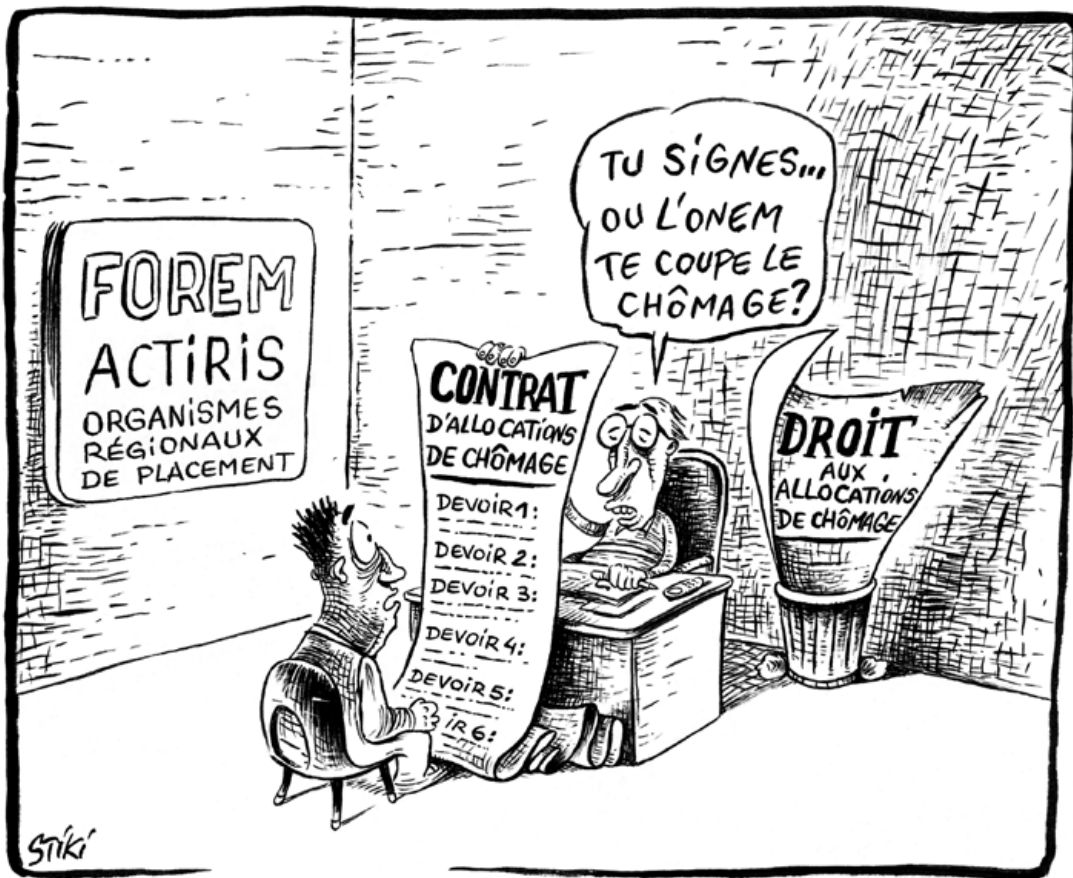
CHOISIR ENTRE FORMATION ET CHÔMAGE

Les pratiques kafkaïennes de l'ONEm.

(48)

FEMMES ET ACTIVATION: TÉMOIGNAGES

Les chômeuses interrogées par Vie féminine vivent très mal les galères qu'on leur fait subir.



régionaux de placement proposent, entre autres, aux chômeurs de suivre des cours; dans ces conditions, l'octroi d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi à toute personne qui suit des cours s'étalant sur au moins 10 heures serait contraire au but recherché (suivi du chômeur et sa réinsertion dans un circuit de travail). Troisièmement, après la réforme de Bologne, les études peuvent être davantage morcelées. Une attitude trop souple donnerait la possibilité d'obtenir de nombreuses dispenses pendant de longues périodes." Sont clairement ici visés les "pseudo-étudiants", qui mettraient trop de temps à terminer leurs études. Enfin, dernier argument pour porter le nombre d'heures à 20: "C'est par analogie, du fait que le chiffre de 20 heures de cours est repris dans d'autres chapitres de l'arrêté royal où ce minimum est exigé pour obtenir certains droits."

MÉCONNAISSANCE OU MOQUERIE?

L'argument de la suppression du pointage est absurde: il est clair que collecter des preuves de recherche d'emploi prend bien davantage de temps que de se présenter à un contrôle bimensuel. Contrôle où, en outre, on pouvait se présenter un autre jour si l'on avait formation au jour dit. Par contre, le temps nécessaire à cette collecte de preuves de recherche d'emploi empiète bel et bien sur le temps de formation.

L'argument de l'activation, lui, démontre soit une méconnaissance complète de la réalité... soit que le vrai but de l'activation n'est pas de mieux former les gens à s'insérer sur le marché du travail, mais de les pousser à tout prix vers n'importe quoi. En effet, les formations de type "éducation permanente" sont typiquement des formations préqualifiantes (par exemple

l'alphabétisation). Elles demandent beaucoup d'énergie à des personnes en grave décrochage. Un contrat de recherche d'emploi ne peut être adapté à un tel public. Ce durcissement de l'ONEm est totalement contradictoire avec la volonté affichée de prévoir des contrats adaptés. Une personne complètement déconnectée du marché de l'emploi et qui a le courage de se lancer dans un parcours préqualifiant doit être dispensée, sans quoi on la pousse à renoncer à cet effort. En effet, les preuves de recherche d'emploi étant encore plus difficiles à collecter pour les personnes les plus en marge, tous leurs efforts seront détournés vers cet objectif. Et, dans la plupart des cas, ces efforts ne seront même pas jugés suffisants à l'aune des critères des facilitateurs. Ce refus de dispense va donc mener à des renoncements à des formations et/ou à des contrats inadaptes qui déboucheront sur des sanctions. ■

Beaucoup de feux pour un filet de vapeur

► L'activation comprend 2 volets: contrôle et accompagnement. Ce dernier a-t-il suscité des espoirs au départ?

PIERRE-ALAIN GERBEAUX:

Au départ le secteur était assez partagé. On se disait "pourquoi pas?" S'il y a un réel accompagnement avec de vrais moyens, si on augmente l'offre de formations et si on crée de l'emploi.

GABRIEL MAISSIN: Et si le principe de base de l'insertion était respecté: qu'il s'agisse d'une démarche volontaire du demandeur d'emploi. D'accord qu'il soit convoqué pour qu'on lui explique un cadre, mais ensuite c'est à lui de choisir le parcours qu'il veut suivre. Le politique agite la rhétorique des droits et devoirs. Mais s'il y a des devoirs, il y a plusieurs manières de les accomplir. Un élève a le devoir d'aller à l'école mais l'obligation de fréquentation ne va pas en soi faire reculer l'échec scolaire. Il faut donc aussi intervenir sur les contenus. Or, on ne peut le faire avec un demandeur d'emploi si celui-ci n'estime pas que le parcours qu'il entame a un sens.

► Un processus de formation sous la contrainte, qu'est-ce que ça entraîne?

G.M.: D'abord, de mauvais choix d'orientation. Le demandeur d'emploi peut avoir tendance à choisir la première formation disponible puis se rendre compte que cela ne lui convient pas. D'où démotivation, décrochage, abandon... alors que la place a été utilisée et est perdue pour quelqu'un à qui elle aurait mieux convenu. Car on reste dans un contexte où le nombre de

COMMENT LA FEBISP, LA FÉDÉRATION BRUXELLOISE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION, VOIT-ELLE LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVATION? RENCONTRE AVEC GABRIEL MAISSIN, SON ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ ET PIERRE-ALAIN GERBEAUX, LE COORDINATEUR ISP.

Yves Martens
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

places en formation est insuffisant, il n'a pas été augmenté en proportion. En outre, les politiques n'intègrent pas assez la notion de temps long. Notre public, ce n'est pas l'informaticien en activité se recyclant en 3 mois sur une nouvelle technologie. Il s'agit de personnes qui ont au départ un handicap lourd de formation. Et ce que nous leur proposons, ce sont donc des formations longues qui nécessitent tout un parcours, un accompagne-

ment, une remise en confiance... avait été présenté comme une protection contre le contrôle...

P-A.G.: Ce n'est absolument pas une protection. En outre, il n'y a aucune cohérence entre l'accompagnement et le contrôle. Le contenu des contrats d'activation de l'ONEm n'est pas réellement négocié avec le demandeur d'emploi, ce sont des injonctions, parfois aberrantes. Une personne ayant un casier judiciaire s'est ainsi vu imposer de s'inscrire à une formation

G.M.: Le constat général est que l'activation, au lieu d'être modulée, ciblée, sur mesure, est une activation désordonnée, en tous sens, sans cohérence. On s'agite, on allume des feux pour n'obtenir qu'un tout petit filet de vapeur avec une perte d'énergie très importante. Le dispositif ISP existe, pourquoi ne lui donne-t-on pas les moyens de se déployer pour remplir au mieux sa mission? Dans le lien chômage-formation-recherche d'emploi, il y a un éventail extrêmement large de situations. Nous ne nous occupons pas du jeune qui sort de ses études ni du top manager en outplacement. Vouloir mettre tout le monde dans un même moule n'aboutit qu'à des choses aberrantes et peu respectueuses tant des travailleurs de l'ISP que des demandeurs d'emploi. Avec l'effet pervers que des personnes poussées par l'activation mais dotées d'un bagage plus important vont prendre la place de personnes plus fragilisées auxquelles les dispositifs étaient destinés! L'activation éloigne encore plus ceux qui étaient déjà les moins proches de l'entrée dans un processus d'insertion.

IL N'Y A AUCUNE COHÉRENCE ENTRE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE CONTRÔLE.

ment, une remise en confiance... Alors même que, quand on devient stagiaire ISP, on a déjà passé toute une série d'étapes. Avant d'en arriver là, certains doivent d'abord passer par des étapes préalables, l'alphabetisation par exemple.

► En 2004, l'accompagnement

d'agent de sécurité pour laquelle il faut... un certificat de bonne vie et mœurs! Au-delà de l'anecdote, plus grave, les injonctions de l'ONEm vont régulièrement à l'encontre de la démarche ISP. Cela se traduit parfois par un désaveu de l'agent ISP, du travailleur de Mission locale par le facilitateur de l'ONEm.



CSCE

**GABRIEL MAISSIN ET PIERRE-ALAIN GERBEAU,
DE LA LA FEBISP**

► **Pour les organismes que vous représentez, qu'est-ce qui a changé dans les rapports avec Actiris?**

P-A.G.: Le CPP (Contrat de Projet Professionnel) d'Actiris a donné l'impression aux travailleurs ISP de devenir de simples prestataires à qui l'on dit "tu dois faire ceci et cela avec le demandeur d'emploi parce que c'est marqué dans son CPP et tu m'en rends compte". Il y a de moins de moins de marge de manœuvre. Les travailleurs des Missions locales ont le sentiment que leur action est réduite en miettes. Cela devient le taylorisme de l'insertion: là je dois faire faire un CV, là un bilan, là une lettre... Avec ce processus standardisé, on perd ce qui fait la spécificité de l'ISP: une démarche globale et individualisée. Cet émiettement n'est "utile" qu'envers l'ONEm, ça multiplie les preuves de démarches. L'agent ISP produit du papier, joue à l'écrivain public, est détourné de sa mission d'insertion.

G.M.: L'ISP n'a pas pour but de juste produire tel ou tel papier. Il s'agit de permettre aux gens de maîtriser les démarches de

recherche d'emploi pour les rendre plus autonomes. C'est le contraire de ce que produit l'activation. Le travail en miettes, c'est aussi calculer l'aide en normes de temps. On pousse l'ISP à une rentabilité qui est contraire à sa logique. Je reviens à ce problème des politiques qui oublient d'intégrer la durée. Former un menuisier ou un commis de cuisine, cela ne se fait pas en 3 semaines. Les formations professionnelles demandent une certaine durée.

► **A quoi sert le contrôle de l'ONEm dans ce contexte?**

G.M.: Si un demandeur d'emploi est inscrit dans un parcours avec Actiris et ses partenaires, il ne doit pas être contrôlé par l'ONEm. C'est d'ailleurs comme cela que le CPP était présenté en 2004. Mais l'ONEm convoque sur d'autres critères et fait un contrat bis, un contrat "fantôme".

P-A.G.: Au lieu d'être un outil, un instrument pédagogique permettant de contractualiser une relation de confiance, le CPP est devenu juste un indicateur statistique et un instrument de contrôle. En outre,

l'ONEm contacte les Missions locales, soit pour leur dire ce qu'elles doivent faire, soit pour demander des preuves de ce qu'avance le demandeur d'emploi.

G.M.: Il faut aussi et surtout dire que le problème essentiel, c'est le manque d'offres d'emploi. Et pour amplifier l'offre de formations, les moyens supplémentaires ont été beaucoup trop chiches... Le morcellement des compétences n'aide pas: le ministre fédéral de l'Emploi peut dire "formez-vous, formez-vous" sans que le ministre régional ait les moyens de développer l'offre de formations.

P-A.G.: Nous avons mené une enquête auprès de toutes les Missions locales de Bruxelles afin d'objectiver chiffres et ressentis sur les impacts de l'activation. Les questions de la contrainte, de la surcharge administrative, du poids de l'ONEm sur la liberté d'action reviennent évidemment. Et l'augmentation du public bien sûr. A Molenbeek par exemple, le public a été multiplié par 2, à effectifs

constants. L'ONEm leur a envoyé 477 personnes, Actiris 293. Ces 770 personnes représentent 55% du total des nouveaux inscrits.

► **C'est la preuve que cela marche bien, diront les politiques!**

P-A.G.: Le volet contrôle fonctionne "à merveille", le volet accompagnement pas du tout. D'autant moins qu'il est lié au contrôle et qu'on demande aux prestataires de faire du chiffre. Le contenu est insipide. La tendance actuelle est aux chiffres, aux flux, aux indicateurs statistiques, analysés ensuite par des consultants habitués au secteur privé. Il n'y a pas d'évaluation qualitative, pas de prise en compte du relationnel dans un domaine où c'est pourtant l'humain qui joue.

G.M.: Pour conclure, bien sûr qu'il y a un gros problème de chômage. Mais il faut toujours revenir à l'offre. L'offre de formations est insuffisante. Il n'y a pas non plus assez d'offres d'emploi. C'est d'abord à cela qu'il faut s'attaquer au lieu de mettre tout sur le dos des demandeurs d'emploi... ■

Un vrai accompagnement, c'est quoi?



POUR L'ASBL FLORA, L'ACCOMPAGNEMENT SUPPOSE UN PROJET PERSONNEL ET UNE CONFIANCE ENTRE LES INTERVENANTS. L'ACTIVATION, AU CONTRAIRE, REVIENT À EMPÊCHER LES GENS DE FAIRE CE QU'ON LES OBLIGE POURTANT À FAIRE. DE L'ART DE GÂCHER LES EFFORTS.

Marie-Rose Clinet

Responsable Coaching d'insertion de Flora

DR

A "Accompagnement" (voire "coaching"), "responsabilité", "contrat", "autonomisation"... Autant de mots dont se gargarisent les tenants de l'activation des demandeurs d'emploi. Certes, il vaut mieux être acteur de sa vie (chercheur d'emploi – avec des perspectives, s'entend – plutôt que chômeur résigné) et loin de moi l'idée de contester qu'il n'y a pas de droits sans devoirs (et donc pas de devoirs sans droits!) Mais le coaching comme nous l'entendons dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle n'a rien à avoir avec l'injonction: "Je t'ordonne de vouloir un emploi" qui est au cœur des divers "contrats" qu'une personne en insertion ne peut pas refuser, sous peine de perdre le peu de sécurité qui lui reste.

Dès 2001, Flora a imaginé de proposer aux personnes ayant terminé une formation ou un contrat de travail aidé dans un organisme d'insertion, un accompagnement vers et dans l'emploi, qui les aiderait et aiderait leur employeur à jeter les bases d'une relation de

travail saine et qui apprendrait à tous les deux à gérer de manière autonome la suite de cette relation. Nous voulions accompagner à la fois la personne en insertion et l'employeur. Tous deux ont en effet une responsabilité dans la réussite ou l'échec de la relation de travail et tous deux ont intérêt à ce que celle-ci soit satisfaisante: la plupart des tenants de l'activation unilatérale des chômeurs l'oublie allègrement.

AGIR EN AMONT DE L'EMPLOI

Une méthode a été mise au point pour l'accompagnement vers et dans l'emploi: le "jobcoaching". En quelques années, cette méthode, appliquée par Flora et par bien d'autres organisations, a fait la preuve de son efficacité tant pour les personnes en insertion désireuses de s'insérer durablement à l'emploi, que pour les employeurs soucieux de fidéliser leur personnel.

Plus récemment, Flora a estimé que le coaching peut aussi servir à l'accompagnement de tout projet d'insertion ou de réinsertion

sociale ou professionnelle. Car les personnes dites "à risques" ont tout à gagner à déjà développer leur autonomie pendant leur parcours de formation ou dès qu'elles entreprennent de résoudre des difficultés qui entravent leur insertion sociale et/ou professionnelle. C'est pourquoi nous proposons maintenant des formations au "coaching d'insertion" non seulement aux (futur-e-s) "jobcoachs", mais aussi à d'autres professionnel-le-s chargé-e-s de l'accompagnement de personnes en recherche

LE COACHING, CE N'EST PAS N'IMPORTE QUOI

Le coaching est une méthode d'accompagnement directive au niveau de la forme mais non directive au niveau du contenu: le/la coach met en place un dispositif bien défini, mais c'est la personne coachée qui choisit son objectif. Le coaching vise tout autant l'autonomisation des client-e-s que la réussite de leur projet immédiat. Il repose sur un contrat négocié entre le/la coach et ses client-e-s potentiel-le-s.

A TROP VOULOIR "ACTIVER", ON EMPÊCHE LES GENS DE S'IMPLIQUER À FOND DANS UN PROJET PERSONNEL.

d'insertion dans des structures associatives ou dans des institutions publiques ou parapubliques (CPAS, Villes, etc.)

Pour ce faire, le/la coach et son/sa client-e potentiel-le analysent ensemble la demande de celui/ celle-ci, en prenant en compte les

caractéristiques et les aspirations de la personne, mais aussi son environnement familial et social, de même que le système social global dans lequel la personne et le/la coach se situent. Cette analyse permet à la personne de définir un objectif réaliste auquel elle adhère et qui est également acceptable pour le/la coach. Cela fait, le/la coach et la personne coachée se mettent d'accord sur la manière de travailler, en précisant clairement leurs rôles, leurs responsabilités, leurs droits et leurs devoirs respectifs.

Tout au long du travail sur le projet, le/la coach prend soin d'explicitier les progrès réalisés et les outils utilisés de telle sorte que le/la client-e puisse appliquer la même démarche à d'autres projets ultérieurs. Au fil des entretiens, le/la coach s'efface progressivement et la personne coachée prend de plus en plus les commandes de son projet.

UN CONTRAT PEUT EN GÂCHER UN AUTRE

Il est bien évident que le coaching ne peut avoir lieu que si la personne accompagnée est motivée à réaliser un projet (fût-il embryonnaire). Si, avant d'arriver devant le/la coach, elle a connu d'autres contrats (contrat d'intégration sociale avec le CPAS, contrat avec le FOREM ou ACTIRIS, contrat avec l'ONEM...), il est certain qu'elle fera preuve d'une certaine circonspection. Quand on a appris à repérer les impératifs et à faire semblant d'y correspondre, on hésite à dire les choses comme elles sont. Ceci n'aide pas à bien évaluer la situation pour trouver une solution appropriée...

Si, en plus, on sait -ou on croit- que les différents intervenants ont des comptes à se rendre les uns

aux autres, on se demande si la confidentialité proclamée est réelle et la confiance indispensable fait défaut. Commence donc un jeu de cache-cache, où la personne accompagnée a pour principal souci de donner à tous les intervenants des gages de sa bonne volonté pour sauvegarder le peu qu'elle a. Comment travailler à un projet – qui suppose nécessairement un changement par rapport à la situation existante, pas forcément rose mais à tout le moins bien connue – dans ces conditions? A trop vouloir "activer", "responsabiliser" ou – disons-le sans ambages – mettre sous pression les gens, on brouille les cartes et on les empêche en fait de s'impliquer à fond dans un projet personnel et de tirer parti des ressources mises à leur service. Quel pitoyable gâchis! ■



DR

MARIE-ROSE CLINET, DE L'ASBL FLORA.

Formation ou chômage, un choix vicieux

Tania a 29 ans aujourd'hui. Elle est peu qualifiée. Il y a deux ans, devant l'impossibilité de trouver un emploi, elle souhaite reprendre des études. Actiris lui conseille des études d'infirmière et lui donne les coordonnées d'écoles. Elle demande et obtient une dispense de l'ONEM : du fait qu'elle suit ces études de plein exercice, elle ne doit plus être disponible sur le marché de l'emploi. Mais, après deux mois de cours, voilà qu'elle reçoit enfin une proposition d'emploi! Pas question de laisser passer l'aubaine, évidemment. Tania saisit cette chance à pleines mains. Tout va bien pendant un an et demi, jusqu'à ce que son patron tombe en faillite...

Elle est donc à nouveau chômeuse et est confrontée aux mêmes problèmes de manque de qualification qu'avant. Elle se dit donc qu'elle va reprendre ses études. Elle s'inscrit et refait une demande de dispense à l'ONEM. Mais cette fois l'administration refuse, arguant que la dispense n'est pas accordée deux fois pour la même année de cours! Toutefois, l'année étant commencée, le minerval payé, la formation prometteuse,

Tania persévère. Résultat: l'ONEM l'exclut du chômage... puisqu'elle n'est plus disponible sur le marché de l'emploi!

Auparavant, de nombreux chômeurs suivaient des formations sans demander la dispense, par ignorance ou par crainte d'un refus. Aujourd'hui, les demandes sont plus nombreuses, car les personnes qui s'investissent dans une formation ont évidemment besoin d'être dispensées du contrôle de l'ONEM pour pouvoir réaliser leur parcours de formation.

Donc l'ONEM vous pousse à chercher des formations pour garder votre chômage. Mais si vous en trouvez une, vous dépendez du bon vouloir de l'ONEM (chaque directeur de bureau régional restant libre d'apprécier). Si celui-ci vous refuse la dispense, vous devrez choisir: soit vous suivez la formation et vous perdez votre chômage, soit vous gardez votre chômage et vous reprenez vos recherches de formation, en espérant qu'aucune de ces démarches n'aboutira! Une nouvelle fois, le serpent se mange la queue... / Yves Martens

Femmes et activation: des galères absurdes et injustes



Au premier semestre 2008, Vie Féminine a lancé un appel à témoignages auprès des chômeuses, afin de pouvoir dresser une vision tenant compte des réalités des personnes directement concernées par le Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs (PAS). Cet appel faisait suite à l'évaluation officielle positive qui en a été faite, et au durcissement du plan annoncé par la ministre de l'Emploi (cf. l'analyse du plan Milquet dans le n°62 du Journal du Collectif), en décalage par rapport aux réalités relayées par les femmes présentes dans les groupes de Vie Féminine. Cet article expose ces réalités et donne la parole aux personnes concernées par l'activation des chômeuses. Les prénoms des participantes ont été modifiés.

SUR LE TERRAIN, LA CHASSE FAIT DES RAVAGES: LES PLUS FAIBLES TRINQUENT, L'ADMINISTRATION NE VEUT RIEN ENTENDRE, L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE BLAGUE ET N'A RIEN DE PERSONNALISÉ. ENFIN, LES DIFFICULTÉS PROPRES AUX FEMMES SONT IGNORÉES.

/ Soizic Dubot
Coordinatrice nationale "Emploi, revenus, formation" de Vie Féminine

ACCOMPAGNEMENT OU ACHARNEMENT

L'activation touche évidemment un public fragilisé, souvent peu formé, qui comprend difficilement la complexité de ce plan. D'où des consignes non comprises et la démonstration que l'accompagne-

ment tant annoncé est insuffisant ou inadapté. On pense en premier lieu aux femmes qui ne parlent pas suffisamment français et/ou qui sont peu scolarisées. Il y a souvent des femmes venant dans une antenne de Vie Féminine avec un courrier de convocation

de l'ONEm, qui ne savent pas de quoi il s'agit et ne voient pas son importance. Ainsi elles n'y donnent pas suite, ou se rendent à la convocation sans farde ni document. Cela rend compte d'un système d'"accompagnement" qui élimine alors les plus

faibles (les moins scolarisées risquent d'avantage la sanction) par manque d'information, de compréhension. Plusieurs cas sont également rapportés de femmes inscrites à Actiris/Forem mais qui n'en connaissent pas le rôle! C'est l'animatrice qui doit leur expliquer ce qu'est Actiris/Forem, à quoi sert ce service... Fabienne est ainsi venue à Vie Féminine en disant que le Forem lui a demandé de faire un "PV" et qu'elle doit absolument en faire un. En discutant avec elle, l'animatrice a pu comprendre qu'il s'agissait en fait d'un "CV".

Une facilitatrice de l'ONEm a fait la remarque suivante à une coordinatrice "Visa pour l'emploi", au sujet d'une femme en début de formation: "Celle-là, comment pourrait-elle retravailler un jour?!" Certaines personnes n'auraient donc aucune chance (notamment des femmes ayant interrompu leur carrière ou n'ayant jamais travaillé). Pour sa part, Nathalie a l'impression que toutes les femmes sont mises dans le même sac, qu'il n'y a pas de réelle écoute ni de volonté d'accompa-

gner vers ce qui convient le mieux à chacune: "Il ne s'agit pas d'un accompagnement individuel! On est toutes et tous dans le même paquet! (...) Il n'y a que la règle générale et pas de différence entre les femmes et les hommes, ni de prise en compte des statuts particuliers." Ce témoignage rejoint les réflexions de Béa, Sonia, Camille, Anne-Françoise, qui soulignent que "pour l'ONEm, on n'est que des numéros", tandis que les employé-e-s de l'ONEm leur semblent avoir la belle vie au regard de leurs situations à elles.

DES FORMATIONS SANS CONVICTION

L'absence d'écoute de l'administration fait également écho à une inadéquation entre les demandes de l'ONEm et les projets des personnes. Ceci a pour conséquence une orientation vers des parcours de formation souvent inadaptés. Joëlle, qui avait suivi une formation "Visa pour l'emploi" (que nous abrègerons en "Visa" dans la suite de cet article), a dû ainsi commencer par une formation en confiance en soi, c'est-à-dire une formation encore fort éloignée

du monde professionnel et, qui plus est, faisait doublon avec le contenu de "Visa". Comment parler alors de parcours d'insertion? Comment sont renseignées les formations et que représentent-elles réellement pour les accompagnateurs et facilitateurs?

IL N'Y A QUE LA RÈGLE GÉNÉRALE ET PAS DE DIFFÉRENCE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

Tania, après une formation d'auxiliaire polyvalente et un article 60 comme technicienne de surface pendant un an et demi via le CPAS, s'est retrouvée au chômage. Elle entreprend alors une formation de remise à niveau et d'informatique, en espérant pouvoir travailler dans un bureau. Mais pendant sa formation, un poste de technicienne de surface lui est proposé par le Forem, qu'elle accepte tout en ayant →

Charges de famille non prises en compte

On sait que la charge de la famille repose encore principalement sur les femmes. Cet aspect n'est absolument pas pris en compte par l'ONEm. Elise s'est trouvée confrontée aux problèmes de déplacement pour les formations qui l'intéressaient, qui étaient loin. Sans véhicule personnel et via les transports publics, cela aurait été impossible: elle aurait dû partir avant l'ouverture de la garderie des enfants et revenir après la fermeture. Elle a demandé s'il n'était pas possible d'organiser ces formations dans la région. Les solutions qu'on lui donnait lui semblent irréalistes ("on a droit à une aide financière pour faire garder les enfants mais il n'y a pas de place pour les faire garder").

La situation vécue par Elise fait écho au témoignage d'Hélène (cf. ci-dessus), qui est dans l'incapacité d'accepter le plan de formation proposé. Une responsable de crèche explique que, dans la ville où elle est située,

le nombre de places dont elle dispose (24) est bien inférieur au nombre des naissances. Elle dit accorder les places prioritairement aux parents qui travaillent. Les femmes au chômage et sans emploi sont placées sur une liste d'attente. Mais même quand elles trouvent un emploi, les places ont entretemps été accordées à d'autres. La responsabilité de la garde des enfants n'est pas prise en compte dans le PAS. Fabienne et ses 3 enfants constituent ce qu'on appelle une famille monoparentale. Elle doit les faire garder pour pouvoir suivre une formation, ce qui la limite dans les formations possibles (elle doit pouvoir mettre ses enfants à la garderie avant de partir). Face à cette réalité, le Forem déclare sèchement "avoir toujours le même problème avec les demandeurs d'emploi: elles se cachent derrière les horaires des enfants et les obligations familiales" (note: pour les hommes, ce sont les problèmes de dos). Selon le Forem, elle sera

sanctionnée par l'ONEm car ce n'est pas une raison valable pour refuser une formation. Le Forem agite la menace de sanction.

Une travailleuse du CPAS de Peruwelz témoigne, dans un DVD de la régionale Picardie de Vie Féminine, de l'augmentation des demandes d'intervention autres que le RIS (notamment des aides pour les frais de garderie ou de transport) émanant de personnes qui travaillent, au rang desquelles des femmes à temps partiel qui ne s'en sortent pas. Le seul emploi qu'a trouvé Pascale depuis qu'elle en cherche est un CDD à mi-temps à 30 kilomètres de chez elle (cela lui fait donc 60 kilomètres par jour pour travailler l'après-midi)... où les frais de transport ne sont pas remboursés (il s'agit d'un poste d'assistante sociale). "Heureusement que j'habite chez mes parents et que je n'ai pas d'enfants à charge... Il faut vraiment avoir envie de travailler!"

→ l'impression "d'être mise dans une autre direction." Après cet emploi (environ un an et demi), elle se retrouve à nouveau au chômage. Elle suit une nouvelle formation avec un Centre de Formation et de Réadaptation Professionnelle (CFRP) à l'issue de laquelle elle passe des tests au Forem. Elle n'a pas le niveau requis et échoue dans ces tests. Peu de temps après, elle recommence une nouvelle formation de remise à niveau et d'informatique où elle se trouve actuellement. Cela fait 11 ans qu'elle est demandeuse d'emploi et enchaîne les formations sans progrès aucun.

Outre que les parcours mènent souvent à des impasses, les formations peuvent même entrer en concurrence avec les obligations du PAS. De nombreuses femmes enchaînent une formation "Visa" avec une formation qualifiante ou de type professionnel (auxiliaire de l'enfance, secrétaire...) Mais la première formation peut se terminer en novembre quand la seconde ne commencera qu'en février. Entre les deux, les demandeurs d'emploi doivent s'activer, notamment en allant aux rendez-vous tombant dans cet entre-

deux et en cherchant du travail. De même, les cours du soir ne dispensant pas du contrôle, les demandeuses d'emploi les évitent donc: le PAS peut ainsi venir à l'encontre de projets professionnels qui nécessiteraient de tels

investir (une forme "d'esclavage" ou de domesticité?). Ces formations les conduiront à prester un emploi qui ne leur plaît pas. Ainsi, une femme formée initialement en secrétariat s'est orientée vers une formation d'infirmière, car c'était

une formation en gériatrie (comme ce fut le cas avec elle puisqu'on l'avait fortement poussée dans cette voie fort éloignée de ses goûts et projets): elle a l'impression que cette formation est automatiquement "collée à toutes les femmes". Elle a pu résister, dit-elle, car "j'ai du caractère", mais de nombreuses femmes ne le pourraient pas. On leur impose cette formation.

Lucie avait été poussée vers un cours de français-alphabétisation par l'ONEm. Elle s'y était inscrite. Dix mois plus tard, lors d'une nouvelle convocation à l'ONEm, le facilitateur qui suit son dossier insiste pour qu'elle cesse le cours d'alphabétisation et entre sur le marché du travail, alors qu'elle désire poursuivre son apprentissage. L'organisme de formation souligne pourtant que le temps d'apprentissage pour une personne en alphabétisation doit être beaucoup plus long. Il a interpellé l'ONEm à ce sujet, qui a répondu ne pas pouvoir alors considérer cette personne comme en recherche d'emploi. Pourtant, apprendre le français devrait permettre à une personne étrangère analphabète de mieux répondre à des offres d'emplois (il faut le plus souvent savoir lire et écrire pour répondre à une offre) et de répondre à plus d'offres (lire et écrire serait un plus).

Hélène a reçu une proposition de contrat PFI (Plan de Formation et d'Insertion) mais celle-ci ne convient pas à sa situation: en PFI, "on reçoit 300€ en plus du chômage complet indemnisé mais les frais de transport ne sont pas payés... Alors quand on habite à Ath et qu'on doit aller travailler tous les jours à Mouscron et payer une gardienne pour les heures après les garderies d'école car c'est loin et qu'on rentre tard, ce n'est pas rentable financièrement! Ou il faut y aller en train pour que les frais soient complètement remboursés. Mais si le lieu de travail est loin de la gare, il faut encore prendre un bus en

LES FEMMES SE RETRANCHENT TOUJOURS DERRIÈRE LEURS ENFANTS: C'EST DE LA MAUVAISE VOLONTÉ.

cours, leur préférant plutôt l'activité immédiate, même orientée vers des emplois non qualifiés.

LA RÉSIGNATION COMME PROJET

Nora, en regardant les femmes qu'elle côtoie dans son entourage et à Vie Féminine, pense que les femmes entament des démarches pieds et mains liés par peur des sanctions. En conséquence, elles ne font rien qui leur conviennent, acceptent des formations sans dire "non" mais aussi sans s'y

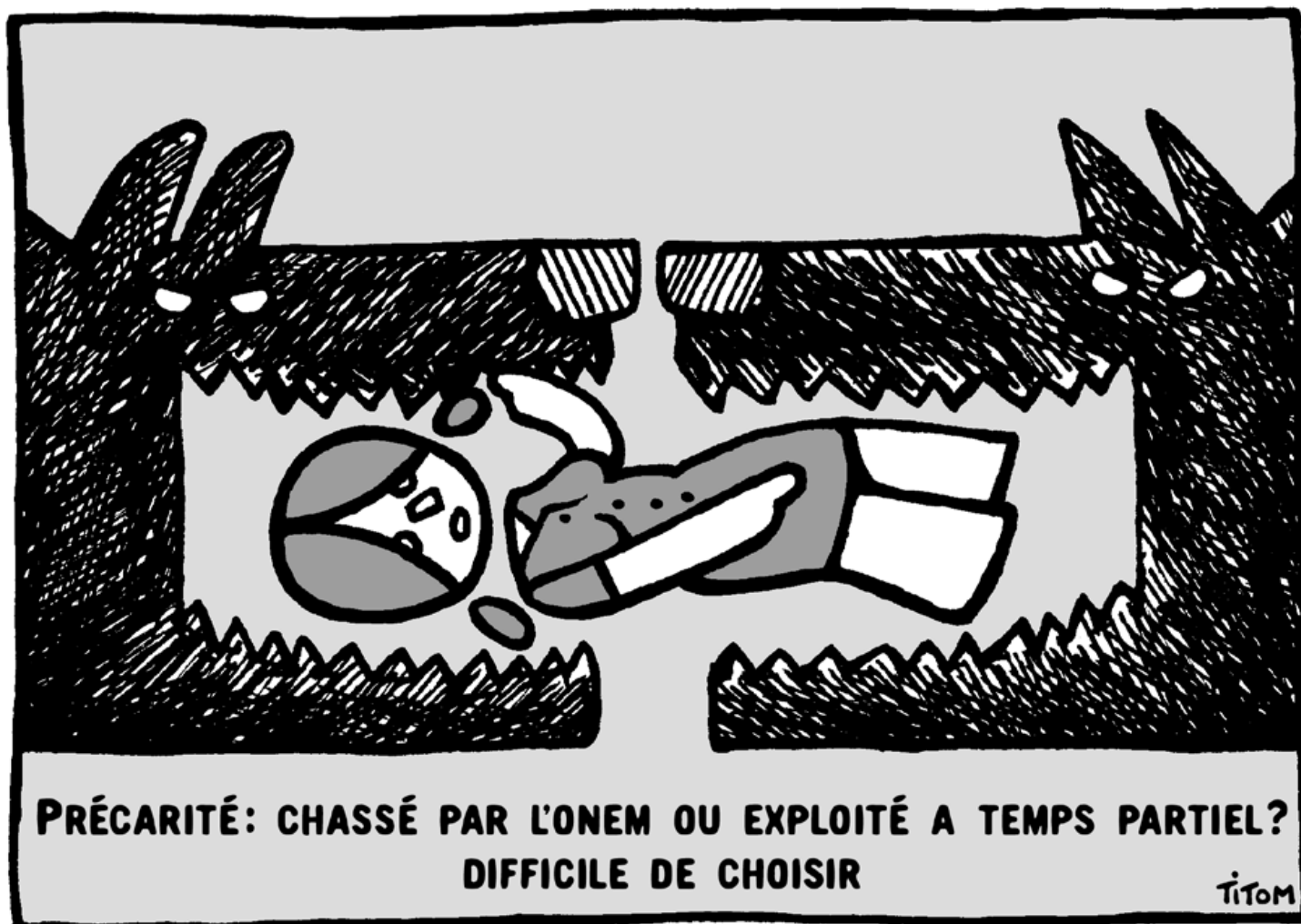
une formation en journée compatible avec les horaires de ses enfants et qu'elle y touchait une indemnité pour l'achat de livres. De plus, infirmière est un "boulot de femme", s'est-elle convaincue. Et, la formation étant de 3 ans, à l'issue de celle-ci ses enfants seront assez grands. Elle voit cette formation comme une solution immédiate, mais ne l'inclut pas dans un projet professionnel réel. Rien ne l'aide à procéder autrement. Elle connaît d'autres femmes auxquelles on a proposé

Aucune excuse valable

Les formations n'empêchent pas la mise sous pression. Ainsi Françoise, qui suivait une formation de type "Visa", a manqué un jour à cause d'un problème de santé de son enfant. Comme la formation était en convention avec le Forem, elle devait avoir un certificat médical, ce qu'elle n'avait pas à son retour le lendemain. Cela a fait toute une histoire, un "véritable scandale" dans la formation: Françoise était littéralement terrorisée et l'ensemble du cours était pris de panique. Cette pression se répercute aussi sur les organismes de formation: ainsi, à Bruxelles, le milieu associatif doit faire face non seulement à une nette augmentation du nombre de demandes d'inscription en début d'année pour les cours d'alphabétisation et de "FLE" ("Français Langue Etrangère") de la part de personnes répondant à l'ONEm, mais aussi à une augmentation croissante de demandes d'attestations d'inscription et de fréquentation à plusieurs re-

prises pour une même personne sur une même année scolaire!

Nathalie dit que "les femmes ont un nœud de cravate autour du cou qui se ressert: dès qu'elles aperçoivent une possible solution, des obligations les en empêchent. C'est un cercle vicieux." Sonia parle d'un "rouleau compresseur" pour désigner la politique d'activation, dont elle sort laminée et désespérée de trouver un emploi convenable. "La situation est impossible", s'exclame-t-elle. Cécile a été convoquée au Forem. Elle était malade, mais y est tout de même allée. Lors de sa 2ème convocation, elle a une rage de dent et un abcès. Elle s'y rend dans cet état (elle n'a pas les moyens de se faire soigner). On lui reproche alors d'être toujours malade, on lui dit qu'on ne comprend pas pourquoi elle cherche à travailler si elle est toujours malade, que ce sera un obstacle pour son insertion.



plus, cela prend beaucoup trop de temps de trajet et on rentre encore plus tard... Ce n'est pas gérable quand on est seule avec un enfant!"

CULPABILISATION ET PEUR DE LA SANCTION

Fabienne souligne une double difficulté: le fait d'être une femme (avoir la charge concrète et réelle des enfants, même si elle a encore la chance d'avoir un lieu d'accueil pour les siens) et l'incompréhension des personnes censées l'épauler et l'accompagner (Forem, ONEm) face à cela.

Pour elle, les femmes sont très vite étiquetées et mises dans le même panier ("les femmes se retranchent toujours derrière leurs enfants: c'est de la mauvaise volonté"), et ce quels que soient les efforts fournis (elle travaillait avant en ALE, elle cherche, a un réel projet professionnel...) Fabienne souligne l'impression de catalogage et d'injustice, à la fois vexante et culpabilisante, déconcertante.

D'anciennes stagiaires "Visa" reviennent systématiquement voir la coordinatrice de la formation avant chaque entretien à l'ONEm, afin de vérifier avec elle qu'elles sont bien prêtes, que leur farde est bien présentée... car elles sont terrorisées à la perspective de ce rendez-vous. Une fois passé le rendez-vous à l'ONEm, Cécile s'exclame: "Je suis tranquille

pour x mois." C'est un discours que d'autres tiennent aussi. La sanction prend totalement le pas sur l'insertion ou le projet professionnel. L'accompagnement et l'aspect "aide" n'apparaissent pas du tout: *Cela ne fait même pas un an que je suis au chômage qu'on me casse déjà les pieds,* dit Anne-Françoise. Alors, "on cherche des astuces pour qu'on nous →

"Une farde bien rangée"

Lors des entretiens à l'ONEm, il est nécessaire d'avoir une farde bien organisée et claire afin de présenter ses démarches (CV, lettres de motivation, demandes envoyées -dont on doit parfois fournir la preuve par la photocopie de l'enveloppe timbrée et adressée!) Ainsi, Nathalie insiste sur le fait que son 1er rendez-vous à l'ONEm s'est bien passé (alors que le Forem lui brandissait la menace de sanctions de l'ONEm) car elle avait une "bonne" farde bien organisée. Elle se demande comment cela se passerait pour d'autres femmes qu'elle côtoie et qui sont peu scolarisées et n'ont pas l'habitude de ce type de démarches. Une facilitatrice de l'ONEm s'exclame que "c'est pas compliqué" de présenter une

farde claire. Pourtant, plusieurs femmes vont à l'ONEm sans farde ou en étant mal organisées, soit qu'elles ne saisissent pas les enjeux de la convocation, soit qu'elles n'ont pas connaissance des codes leur permettant de préparer cet entretien. Pour la facilitatrice, cela sera interprété comme de la mauvaise volonté de la part des chercheuses d'emploi, alors que cela montre un réel besoin d'accompagnement et d'aide, ce que le PAS ne prend pas en compte. Nombreuses sont les femmes à insister sur cette farde bien rangée, avec les copies des lettres, lors des convocations à l'ONEm. Catherine souligne que c'est un point essentiel dans ses rapports avec l'ONEm.

→ *laisse tranquilles*": que ce soit de nombreuses heures d'ALE pour certaines, accepter la première formation proposée pour d'autres ou saisir "l'opportunité" de l'article 90... De même, se voyant proposer l'article 90, une femme s'est dite soulagée car elle n'aurait plus à aller à l'ONEm. C'est aussi une manière d'échapper à la pression.

MOTIVATIONS EN DÉROUTE

Suite à ses rencontres avec le Forem, Nora a plongé dans le doute, la panique et le découragement: on voulait la convaincre de suivre une formation pour travailler dans un domaine qui ne lui plaisait absolument pas; on l'a menacée de sanctions si elle refusait. Elle se demandait: "A quoi suis-je destinée? A des secteurs qui ne me plaisent absolument pas? Qu'est-ce que la société attend de moi? Dois-je travailler quel que soit le secteur?" Elle avait l'impression

Des employeurs méfiants

Isabelle a transmis à la coordinatrice de la formation une convention pour un stage qu'elle souhaitait faire dans une boulangerie, signée par le boulanger. Malheureusement, ce stage n'a pu être réalisé puisque le boulanger avait cru signer une attestation justifiant des démarches de recherche d'emploi et ne voulait pas prendre de stagiaire. Le système suscite la méfiance des employeurs potentiels vis-à-vis des demandes de stages et entraîne des difficultés pour les demandeurs d'emploi d'en obtenir. Après un premier contact avec les stagiaires, la coordinatrice du "Visa" doit les recontacter pour leur réexpliquer qu'il ne s'agit "que" d'un stage ne s'accompagnant pas de promesse d'embauche. Recevant

beaucoup de demandes et connaissant le contexte d'activation, ils sont extrêmement méfiants vis-à-vis de ces demandes. Après l'appel de la coordinatrice, ils acceptent plus facilement la stagiaire, rassurés quant à leurs engagements. Pascale s'est vu demander d'envoyer son CV par recommandé par certains employeurs. "S'il faut faire ça pour tous, ça revient beaucoup trop cher... Déjà au tarif normal!" Plusieurs femmes, dont Pascale, constatent que "souvent, on ne répond même plus pour dire à la personne qu'elle ne convient pas, du moins par écrit". Et cela "alors que l'ONEm veut des preuves tangibles de recherche d'emploi! Et le respect dans tout ça", conclut Pascale.

de ne pas avoir le choix. Elle avait peur des sanctions de l'ONEm: "Comment ferai-je si je me retrouvais sans allocation? Dois-je prendre le risque de me faire

sacquer par l'ONEm?" Pourtant, malgré de très mauvaises nuits, elle a tenu bon et s'est accrochée à son projet. Heureusement, un entretien à l'ONEm lui a permis

d'éloigner les sanctions pourtant promises par le Forem. Elle pense que beaucoup d'autres auraient cédé, surtout des femmes, qui ont peur de dire "non" et sont plus manipulables (elle fait le parallèle avec les négociations de salaires) et qui sont plus souvent liées par leurs enfants.

Projets professionnels niés

Dans leur "Visa", les femmes élaborent un projet professionnel. Mais quand elles ont ensuite un entretien au Forem, elles peuvent en ressortir avec des orientations qui ne vont absolument pas dans le sens de celui-ci. Ainsi Rachida, qui souhaitait faire de la vente, s'est vu proposer les titres-services et a accepté ("J'ai bien senti que c'était obligatoire", dit-elle). Elles peuvent ressortir convaincues que c'est le mieux pour elles, même si cela va à l'encontre du projet qu'elles avaient construit. "Les emplois qu'on me propose sont ouvrière de production ou plus souvent travailleuse titres-services. Mais je ne veux pas être femme de ménage", s'exclame Patricia, qui voulait travailler dans l'Horeca. Autre élément: dans les contrats signés avec l'ONEm, apparaît souvent l'inscription en agence intérim. Les femmes vont donc s'y inscrire. Mais si elles refusent les missions qui leur y seront proposées, elles auront peur d'être sanctionnées.

Nora avait pour projet professionnel de travailler dans l'animation (elle souhaitait travailler avec les enfants et/ou dans l'animation et avait de petites expériences bénévoles dans ces domaines). Elle avait donc décidé de chercher des formations en animation. Elle s'est vue proposer par le Forem une formation en gériatrie (ce qui ne lui plaît pas du tout) puisqu'elle avait commencé

une année pour entrer en école d'infirmière lors de ses études, ou une formation en secrétariat de langues. Il n'y a pas d'emploi lui correspondant et on fait le forcing pour l'envoyer dans ces formations qui ne l'intéressent pas. Les personnes en face lui disent "Pour moi, c'est le secteur qui vous convient le mieux", alors que cela ne l'attire pas du tout et qu'elle ne comprend pas ce sur quoi ils se basent. Elle dit avoir l'impression que ces personnes pensent mieux savoir qu'elle et ne tiennent pas compte de ses projets et souhaits. Elle, c'est le secteur de l'animation qui l'intéressait.

Fabienne déclare: "On se sent harcelée. D'où on serait tentée de prendre n'importe quoi comme boulot (souvent ce qu'on nous propose, sans vraiment tenir compte de nos envies d'emploi, genre titres-services) car on a l'impression qu'on n'a pas trop le choix, sinon on est menacée d'être éjectée du chômage!" Fabienne souligne l'absence de choix vis-à-vis des emplois et la peur de la sanction. "Quand on nous envoie une convocation, on a intérêt à y répondre même si c'est un emploi qui ne nous convient clairement pas, sinon on a des problèmes... Et ce même si on est en formation à ce moment-là!" Peu importe le projet professionnel et les étapes en cours pour sa réalisation.

Plusieurs se sont entendu dire par les personnes les accompagnant qu'elles avaient du potentiel. Mais dans leurs recherches elles n'ont "jamais le profil", ce qui entraîne une perte de confiance dans ce "potentiel". Au vu des offres proposées, apparemment fort en décalage avec ce "potentiel" ("poste de surveillance d'usine, faire les pauses" quand on s'est entendu dire comme Véronique qu'on devait "viser plus haut que les titres-services"), on en arrive à douter de ce qu'est un projet professionnel réaliste.

Par ailleurs, devant leurs difficultés, certaines ont l'impression qu'elles ne trouveront jamais du travail, comme si elles n'étaient jamais dans la bonne "case": "Il faut être jeune, donc pas chère, et sortir de l'école avec beaucoup d'expérience", dit Pascale. Et pour les plans d'aide à l'embauche, "soit on est trop vieille, soit on est trop jeune, soit on n'en fait pas partie", poursuit-elle. Cela

débouche sur une concurrence entre les chômeuses/eurs: celles et ceux qui bénéficient des plans sont vu-e-s comme favorisé-e-s. C'est également ce qu'exprime Sonia. Et quoi de plus frustrant dans le contexte de la politique d'activation que de se voir refuser un emploi car on ne répond pas aux conditions APE, ACS, Activa... Pascale a raté ainsi un emploi APE car on lui avait dit qu'elle ne pouvait pas bénéficier du plan APE... pour s'entendre dire ensuite que, en fait, elle y avait droit.

RETOUR VERS LA DÉPENDANCE

Alors que le but est soi-disant de remettre les gens sur la voie de l'emploi, des femmes se retirent de la sphère professionnelle ou en sont exclues par la perte des droits. En entendant qu'on allait suivre de plus près les chômeurs, que les exclusions allaient se multiplier, certaines femmes se disent "qu'il vaut mieux prendre les devants et abandonner ses droits pour que le cohabitant (le mari ou compagnon) devienne



chef de ménage et pour ne plus avoir d'emmerdes!" (dixit Agnès, stagiaire "Visa" réagissant à ce qu'elle avait entendu au Journal télévisé). Bien qu'entrée dans une démarche d'insertion ("Visa"), elle s'est désinscrite du chômage,

prise de panique par le durcissement du PAS. L'article 90 est souvent vu comme une manière d'échapper à la pression. Quand des femmes se voient critiquer par rapport à leurs difficultés de garde d'enfants, que l'ONEm pré-

sente comme de faux prétextes, le retrait du marché du travail peut sembler bien alléchant. Mais c'est un retour à la dépendance. ■

① Article 90 = dispense pour raison sociale ou familiale avec allocation réduite à 10€ par jour.

Pour une vraie politique d'accompagnement

Le volet accompagnement du plan apparaît clairement insuffisant et mal adapté. L'accompagnement est très réduit et n'est pas adapté aux personnes qui ont le plus de difficultés par rapport au marché de l'emploi. Les personnes sont orientées vers des formations qui ne s'inscrivent pas dans un réel projet personnel et professionnel de leur part, voire qui vont à l'encontre de leurs projets. La charge de famille pesant sur les femmes et les difficultés qui en découlent ne sont pas prises en compte. Les témoignages relayés dans ces pages soulignent la place centrale et le poids considérable de la sanction et de sa menace, qui se traduisent par une pression accrue sur les demandeurs d'emploi, vécue par certaines comme un véritable harcèlement. Elle génère culpabilisation et démoralisation, sentiment d'impuissance et mise en doute de ses propres capacités.

La procédure est perçue comme un "rouleau compresseur" qui conduit à la sanction. Le décalage est énorme entre

les efforts personnels et le manque global d'emploi... Nous pointons deux conséquences de la politique d'activation: l'encouragement des femmes à se retirer de la sphère professionnelle, par l'abandon pur et simple devant le risque d'exclusion ou demande de l'article 90; et l'orientation vers des emplois non souhaités et des statuts précaires (renvoi vers l'intérim, vers les titres-services, vers des emplois ne correspondant pas à son projet...). Ces situations interpellent. D'autant plus que les évaluations officielles de la politique d'activation sont très positives et servent à justifier le durcissement de ce plan. Comment expliquer ce décalage? Prend-on suffisamment en compte, et sans les biaiser, les évaluations de terrain des personnes directement concernées? Notre enquête pointe clairement la non prise en compte des réalités des femmes.

Pour rappel, dans son Mémoire au futur gouvernement fédéral^①, Vie Féminine demandait déjà:

► Le retrait du plan tel qu'il a été pensé et son remplacement par un réel dispositif d'accompagnement respectueux des personnes, de leurs aspirations et de leurs contraintes (garde d'enfants, mobilité...)

► Une politique d'accès à l'emploi pensée de manière intelligente, en articulation avec une politique d'accueil de l'enfance, de mobilité, de formation...

De plus, au vu des témoignages rapportés, nous demandons une évaluation qualitative, dans l'esprit de la loi sur le "gender mainstreaming". Nous entendons par là l'analyse de l'impact différencié en termes de genre du plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs. Cette évaluation devra porter aussi sur les débouchés de l'activation (type d'emploi, article 90, sanction...).

① Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore? - Mémoire au futur gouvernement fédéral, mai 2007, disponible sur le site Internet www.viefeminine.be ou auprès du Secrétariat National de Vie Féminine. Tél.: 02/227.13.00.